

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)  
**3474**

Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : **ABDERRAZAK SOUAD**  
Date de naissance : **29/09/53**

Adresse : **3 BT CORNICHE AIN DIAB**

Tél. : **0661328803** Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

**Dr. ANISS OUAGGIF**  
ORTHOPÉDIQUE  
TRAUMATOLOGUE  
159 Bd. Bourgogne - Casablanca  
Tél : 05 22 49 28 29

Date de consultation : **28 DEC 2022**

Nom et prénom du malade : **ABDERRAZAK SOUAD** Age : .....  
Cachet du médecin : **28 JAN 2023**

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : **arthrose genou genou**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : **chutes genou genou**

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : .....  
[Signature]

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29 DEC 2022			300	Dr. ANISS SOUSSIE ORTHOPÉDISTE TRAUMATOLOGUE 159 Bd. Bourgogne - Casablanca Tél : 05 22 49 28 43

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Dr. Aniss Soussie</i>	29.12.22	316.60

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. ANISS SOUSSIE ORTHOPÉDISTE TRAUMATOLOGUE 159 Bd. Bourgogne - Casablanca Tél : 05 22 49 28 43	29 DEC 2022	ZX12	300

### AUXILIAIRES MEDICAUX

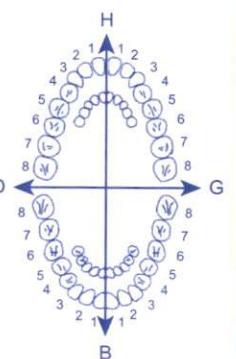
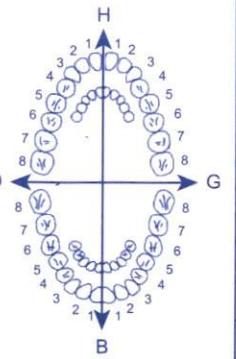
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		
	D 00000000	B 35533411		
				
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				
				DATE DE L'EXECUTION
				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. OUASSIF ANISS**

**CHIRURGIEN ORTHOPÉDISTE**

**TRAUMATOLOGUE**

**OSTÉOPATHE**

**EXPERT ASSERMENTÉ**

**الدكتور وصيف أنيس**

**طبيب أخصائي**

**جراحة العظام والمفاصل**

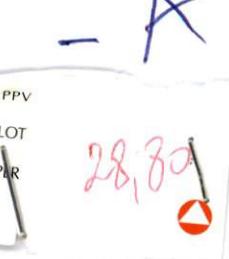
**طب تقويم العظام والمفاصل العمود الفقري**

**خبير قضائي**

29 DEC 2022

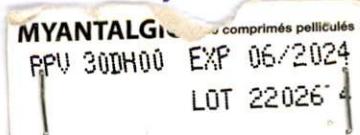
Mme AÏSSA RAZAK Smaïl

AS 2,00



30,00

- MYANTALGIC



28,80

105,80

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900

004900